

# Nouveau gouvernement, mêmes combats

**index**

**pensions**

**temps de travail**

**fiscalité juste**

**logement**

**sécurité sociale**

**santé**

    [ogbl.lu](https://ogbl.lu)

**OGB·L**  
— LE SYNDICAT

# Un droit du travail moderne et progressiste



En 2018, l'accord gouvernemental annonçait que «des réformes importantes devront être poursuivies au niveau des politiques de l'emploi, du développement des compétences» et que le droit du travail devrait être modernisé. L'accord prévoyait que ces réformes seraient discutées dans le cadre d'un dialogue social renoué et renforcé.

Malgré cette volonté affichée, il faut malheureusement constater que ces engagements n'ont pas été suivies de faits et que très peu des réformes annoncées ont été mises en œuvre.

Il y a du pain sur la planche. L'OGBL demande donc aux partis politiques de s'engager pour:

## **Une réforme de la loi sur les conventions collectives de travail**

La réforme annoncée et promise en 2018 n'a toujours pas vu le jour et ceci malgré l'objectif fixé par une directive européenne de porter le niveau de la couverture conventionnelle à 80%. L'OGBL demande que cette discussion soit amorcée afin de garantir une meilleure couverture de CCT, en facilitant et favorisant la négociation de CCT sectorielles, notamment en les rendant obligatoires en cas de demande d'ouverture de pourparlers de la part des syndicats.

Afin de favoriser une plus grande couverture de CCT, l'octroi de marchés publics ainsi que l'obtention d'aides d'État doivent être conditionnés à l'existence d'une CCT dans l'entreprise demandeuse.

En ce qui concerne la procédure de conciliation au sein de l'Office national de conciliation (ONC), les moyens syndicaux doivent être élargis en autorisant notamment un droit de grève d'avertissement. Par ailleurs, la définition des litiges collectifs doit être révisée et la procédure de conciliation doit être clarifiée et améliorée au vu du nombre croissant de contestations de la part des employeurs, qui mettent en danger cet important outil du dialogue social.

### **Une réforme des plans de maintien dans l'emploi et des plans sociaux**

La législation sur les plans de maintien dans l'emploi (PME) et des plans sociaux doit être améliorée afin de protéger les salariés et également valoriser le dialogue social dans ce type de situations. La négociation d'un PME doit devenir une étape préalable obligatoire dans toute discussion entre partenaires sociaux avant qu'un éventuel plan social, visant exclusivement une réduction rapide et inhumaine des emplois, ne soit envisagé.

Les délais à respecter et les informations à communiquer dans le cadre de ces différentes procédures doivent être revus afin de garantir une négociation sérieuse entre partenaires sociaux. La procédure de conciliation devant l'ONC doit aussi être garantie dans le cadre de la négociation d'un PME.

### **Une augmentation structurelle du salaire social minimum**

Le Luxembourg est leader en ce qui concerne le risque de pauvreté chez les personnes qui travaillent («working poor»). Pour lutter contre ce phénomène, il faut garantir un salaire social minimum décent qui permet de vivre dignement. L'OGBL revendique dans ce contexte une augmentation structurelle du salaire social minimum de 10%.

### **Une réduction du temps de travail**

Depuis des années, l'OGBL revendique une réduction du temps de travail avec maintien intégral du salaire. Dans un contexte marqué par une demande croissante de la part des salariés pour une meilleure harmonisation entre temps libre et temps de travail, par une augmentation de la compétitivité des entreprises et une productivité élevée, ainsi qu'un manque de main-d'œuvre et d'attractivité des métiers, une diminution du temps de travail s'impose. Au regard de l'hétérogénéité des secteurs économiques, cette réduction doit être introduite par une loi au niveau national, mais son implémentation pratique doit être discutée dans le cadre de négociations de conventions collectives.

### **Un droit au temps partiel**

En vue d'une meilleure harmonisation entre vie privée et vie professionnelle, un droit légal au temps partiel avec retour garanti au temps plein devrait être instauré. Les modalités

exactes doivent être déterminées dans le cadre de négociations collectives.

### **Un renforcement des droits des salariés en cas de faillite**

La protection des salariés dans le cadre d'une faillite doit être améliorée. Le plafond du super-privilège doit être revu à la hausse et tous les moyens possibles afin d'éviter ces faillites doivent être mis en œuvre, en impliquant davantage les représentants des salariés lors de la survenance de difficultés économiques dans l'entreprise par une obligation d'information transparente.

### **Règlementer le travail de plateforme**

La prolifération du modèle de travail de plateforme constitue un risque pour les conditions de travail et de rémunération de milliers de personnes compte tenu de l'inexistence de règles claires dans ce domaine qui permettraient d'éviter des abus. Les travailleurs de plateforme se trouvent dans un lien de subordination et ne sont pas des indépendants. L'OGBL revendique une législation forte pour encadrer les plateformes et lutter contre le phénomène des faux indépendants, en prévoyant une présomption de salariat lorsque certains critères sont remplis.

### **Une adaptation des dispositions relatives à la santé au travail**

Dans le cadre d'une évolution importante du monde du travail et d'une augmentation des risques pour la santé mentale et physique des salariés, une réforme de la médecine du travail s'impose. La décision du gouvernement de transférer la tutelle de la médecine du travail du ministère de la Santé vers le ministère du Travail ne doit être que le premier pas visant à ériger une médecine du travail moderne et préventive. La création d'un service unique de santé au travail, regroupant les entreprises par secteurs et dirigé de façon tripartite, peut seule garantir une réelle plus-value au niveau de la médecine du travail afin de garantir le bien-être et la santé des salariés.

Au regard de l'importante évolution des risques psychosociaux dans le monde du travail, la prévention de la santé mentale des salariés doit être mise en avant par la médecine du travail, en adaptant les différentes législations en vigueur.

# Pas touche à l'index!

L'indexation automatique des salaires et des pensions (l'index) constitue pour l'OGBL une ligne rouge absolue. Cet instrument, qui permet de préserver le pouvoir d'achat des salariés et des pensionnés lorsque les prix augmentent (=inflation), est une pierre angulaire de la politique salariale dans le pays et l'un des garants de la paix sociale et du développement économique au Luxembourg.

L'index ne doit être ni manipulé, ni reporté, ni modifié, ni plafonné. L'OGBL demande à tous les partis politiques de s'engager explicitement dans leurs programmes électoraux pour le maintien de l'index et contre toute éventuelle manipulation de celui-ci.

## La pauvreté, ça se combat!

Les éditions successives du *Panorama social* publiées par la Chambre des Salariés montrent clairement que la précarité et le risque de pauvreté ont fortement augmenté ces dernières années, le tout sur fond d'une croissance massive des inégalités.

L'OGBL demande aux partis politiques de s'engager pour un changement de cap vers une politique plus sociale, en prévoyant notamment les mesures suivantes:

- Une augmentation structurelle des montants du revenu d'inclusion sociale et du revenu pour personnes gravement handicapées permettant aux personnes bénéficiaires de disposer d'un montant au moins équivalent au budget de référence établi par le Statec pour les différentes catégories de ménages;
- Un élargissement du nombre de bénéficiaires de l'allocation de vie chère et l'indexation automatique des différents montants de l'allocation à l'inflation ainsi que leur ajustement régulier à l'évolution réelle des salaires afin d'éviter une dégradation face à l'évolution du coût et de la vie;
- Une augmentation de la période maximale d'indemnisation de chômage complet à 365 jours compte tenu de la tendance à la hausse du chômage de longue durée;
- Une accélération de la prise en charge et de l'indemnisation des salariés chômeurs et demandeurs d'emploi. On constate aujourd'hui un manque d'information en ce qui concerne les droits et les obligations des demandeurs d'emploi après leur inscription à l'ADEM. Les délais d'indemnisation peuvent atteindre quant à eux jusqu'à 2-3 mois, engendrant une précarité manifeste;
- L'introduction de mesures spéciales pour les chômeurs et demandeurs d'emploi afin de les réinsérer dans l'emploi et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences aboutissant à des emplois de qualité et durables;
- Le contrat à durée indéterminée (CDI) doit rester la norme car il n'est pas limité dans le temps et offre davantage de garanties et de perspectives aux salariés. Dans ce contexte, seules les entreprises qui embauchent en CDI devraient être soutenues par l'Etat.



# Une fiscalité juste pour une politique budgétaire ambitieuse

Pour établir la justice fiscale au Luxembourg et diminuer les inégalités dans notre société, ainsi que pour assurer un Etat financièrement fort, capable de réaliser une politique budgétaire et sociale ambitieuse permettant de préparer notre pays aux défis du futur, l'OGBL exige que les partis politiques s'engagent concrètement:

- pour une adaptation automatique du barème d'imposition des personnes physiques à l'inflation, permettant ainsi de contrecarrer le phénomène de la «progression froide», c'est-à-dire une imposition plus lourde en cas d'échéance d'une tranche indiciaire, et le «Nettoindexklau». Dans ce contexte, il est par ailleurs nécessaire de procéder à une adaptation supplémentaire du barème de l'ordre de 5,5 tranches indiciaires pour assurer une adaptation complète depuis 2017;
- pour un agencement plus social du barème d'imposition, comprenant une exonération fiscale du salaire social minimum (hors crédits d'impôts), un aplatissement du «Mittelstandsbockel» par le biais d'un élargissement des tranches d'imposition et d'un déplacement de la progressivité vers les revenus plus élevés, ainsi que l'introduction de taux d'imposition marginaux plus élevés pour les revenus très élevés;
- pour une adaptation régulière à l'inflation des seuils d'éligibilité et des montants des différents crédits d'impôt. Sans une telle adaptation, les crédits d'impôts perdent en valeur réelle et le nombre de bénéficiaires diminue au fil des années;
- pour une adaptation des montants des différentes possibilités de déductions fiscales: primes d'assurance, frais de déplacement, frais d'obtention, dépenses spéciales, etc. Ces montants n'ont plus été adaptés depuis plus de 20 ans, ce qui engendre une pression fiscale accrue;
- pour une imposition plus conséquente des revenus du capital qui sont actuellement largement favorisés par rapport aux salaires ou aux pensions de vieillesse. Ainsi, il faut notamment imposer intégralement les dividendes et les plus-values sur des actifs financiers et abolir l'exonération supplémentaire de 1500 euros (en classe 1) des revenus du capital;
- pour une réintroduction de l'impôt sur la fortune des personnes physiques («impôt sur la richesse/Reichtumssteuer»). Il n'est pas acceptable et il est injuste que les grandes fortunes ne participent pas au financement des tâches relevant de l'intérêt commun;
- pour l'introduction de droits de succession en ligne directe moyennant un impôt progressif et un montant exonéré (exonération jusqu'à 2 millions d'euros ainsi que de la maison occupée par son propriétaire) indexé;
- pour une politique soutenant les initiatives internationales visant à lutter contre l'évasion fiscale des multinationales, s'opposant à une réduction supplémentaire des taux d'impôt sur le revenu des collectivités et pour une analyse de l'impact des réductions passées de ce taux sur les recettes publiques, les créations d'entreprises et l'emploi;
- pour une politique d'investissement ambitieuse afin de préparer le pays à la transition digitale, sociale et écologique et pour que l'accès de tous les citoyens aux services et biens soit garanti dans les domaines de l'éducation, de la formation continue, des soins de santé, de la recherche, des transports publics, de l'énergie, etc.. Dans ce contexte, il faut s'engager au niveau européen pour des règles budgétaires plus adaptées à ces défis, notamment en éliminant les dépenses d'investissements des calculs du déficit budgétaire dans la cadre de la procédure des déficits excessifs («règle d'or des finances publiques»);
- pour une révision de la classe 1a, afin de mettre un terme aux injustices qui frappent notamment les monoparentaux et les veufs et veuves.



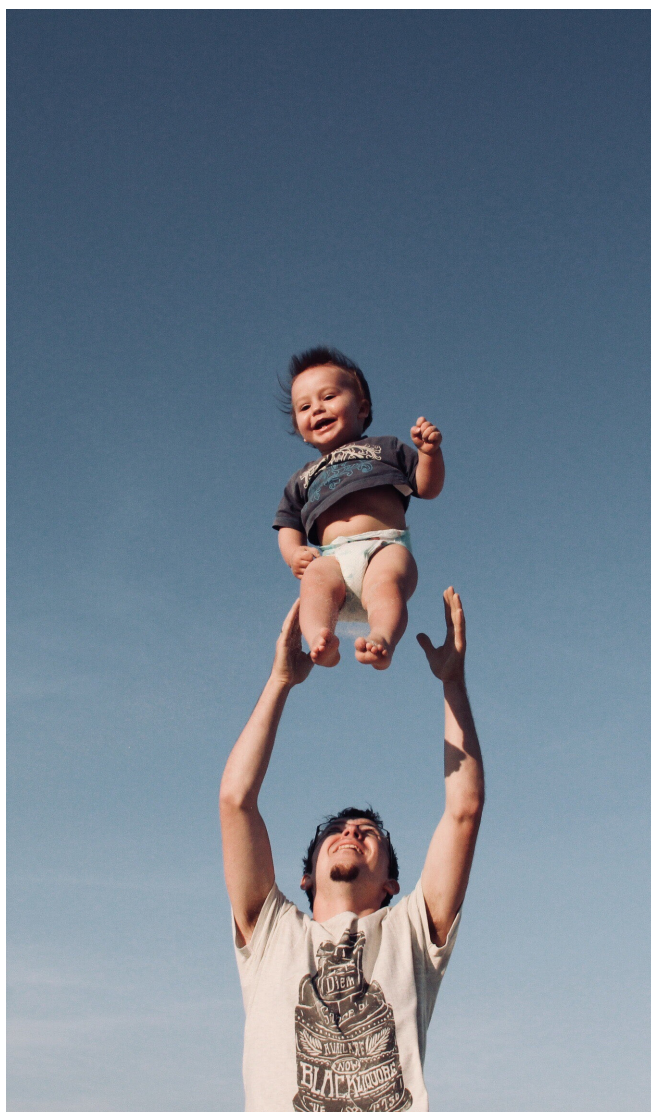
# La Sécurité sociale n'est pas un luxe

Pour garantir des régimes de Sécurité sociale publics forts, l'OGBL exige que les partis politiques s'engagent concrètement:

- pour une augmentation structurelle des prestations familiales compensant notamment leur perte de valeur nominale qui résulte d'une longue période de désindexation entre 2006 et 2021, afin de lutter contre le risque de pauvreté des ménages

avec enfants. Par ailleurs, la législation et les décisions administratives doivent également être rendues conformes au droit communautaire et permettre ainsi l'octroi des prestations familiales, sans discrimination et sans chicanes administratives, aux familles des frontaliers;

- pour un retrait de la formule de calcul des pensions introduite en 2012 menant à une dégradation sensible des pensions moyennes attribuées d'ici 2052 et pour un retrait des dispositifs actuels visant à abolir l'allocation de fin d'année des retraités ainsi que le réajustement régulier des retraites à l'évolution des salaires;
- à procéder à une augmentation structurelle de la pension minimale afin de tenir compte du coût de la vie au Luxembourg et à maintenir l'âge légal de départ à la retraite ainsi que les droits à une pension de vieillesse anticipée selon les dispositions actuelles;
- pour l'introduction d'une préretraite pour travail pénible et d'un droit à une retraite partielle permettant de cumuler travail à temps partiel et pension partielle dès l'âge de 57 ans;
- pour une politique d'investissement du Fonds de compensation socialement et écologiquement responsables, axée davantage sur l'économie locale et de la Grande Région et renonçant aux investissements dans le nucléaire et dans les entreprises les plus émettrices de CO<sub>2</sub>;
- pour le maintien du conventionnement obligatoire des prestations médicales, pour l'organisation de la chirurgie ambulatoire et des analyses IRM dans le cadre hospitalier et pour l'extension de la prise en charge des prestations en nature par la Caisse nationale de santé;
- pour l'adaptation du tableau des différentes maladies professionnelles, et notamment la reconnaissance des risques psychosociaux liés aux conditions de travail comme maladie professionnelle;
- pour une harmonisation des dispositions fiscales et de sécurité sociale entre le Luxembourg et les trois pays voisins, afin d'éviter que des salariés se voient pénalisés s'ils font du télétravail, des astreintes ou accomplissent d'autres prestations de travail en dehors du Luxembourg.





La part de la population vivant au Luxembourg ayant plus de 60 ans s'élève à 20%. Cette proportion augmentera vraisemblablement encore dans les années à venir. L'objectif d'une bonne politique en ce qui concerne les seniors ne doit pas seulement viser à augmenter l'espérance de vie, mais également à faire en sorte que les seniors vieillissent en bonne santé aussi bien physique que psychique. Cet objectif doit être davantage pris en compte dans la prise en charge de cette couche de la population, afin d'éviter des situations inacceptables et indignes. Pour ce faire, des améliorations et des adaptations doivent être apportées dans différents domaines. Voici les domaines dans lesquels nous estimons qu'il faut agir.

### **Soins médicaux**

- Sachant que la population continue de croître, le nombre de lits dans les hôpitaux doit être adapté aux besoins actuels et futurs. Les effectifs médicaux doivent également être adaptés aux besoins réels et leur situation sociale améliorée.
- Les heures d'ouverture des maisons médicales devraient être

# Pour une politique de santé à hauteur des besoins

étendues jusqu'à la fin de l'après-midi, car les statistiques montrent que les services d'urgence doivent faire face à un afflux important de patients (qui ne sont pas destinés aux services d'urgence) avant le soir, entraînant la formation de longues files d'attente jusque tard dans la nuit.

- Le nombre de maisons médicales doit être revu à la hausse et adapté à l'évolution démographique et géographique de notre pays.

### **Caisse nationale de santé**

- Le tiers payant généralisé (paiement intégral direct) doit enfin être introduit pour soulager financièrement les patients.
- Notre système solidaire d'assurance maladie doit être maintenu et il faut empêcher toute privatisation.
- C'est pourquoi les soins médicaux au Luxembourg doivent évoluer en fonction des nouvelles connaissances médicales et du développement technologique. Les nouvelles méthodes de traitement doivent également être remboursées par la Caisse nationale de santé. Il faut éviter toute détérioration des remboursements pour des raisons de coûts.

### **Assurance dépendance**

- Les prestations de l'assurance dépendance devraient être développées de manière à ce qu'elles puissent également prendre en charge des traitements à domicile, urgents et limités dans le temps, afin de traiter les personnes âgées qui ne peuvent pas être admises à l'hôpital.

### **Structures d'accueil**

- Les capacités des structures d'accueil pour personnes âgées et dépendantes doivent être adaptées aux besoins actuels et futurs. Ceci vaut tout particulièrement en ce qui concerne le personnel encadrant. Le métier de soignant, tant dans les structures fixes qu'en ce qui concernent les soins ambulatoires, doit être revalorisé d'un point de vue social et sociétal afin de permettre les recrutements nécessaires. Il faut lutter contre la hausse des prix dans les structures d'accueil.

# Logement: l'état d'urgence persiste

L'état d'urgence dans le logement persiste et tend même à s'empirer. Alors que l'accès à la propriété devient de plus en plus difficile pour les familles, les loyers d'habitation connaissent des hausses vertigineuses. Les gouvernements successifs ont échoué à mettre en œuvre des solutions à la crise du logement. Ainsi, l'OGBL demande aux partis politiques de s'engager pour:

- un véritable plafonnement des loyers, en remplaçant le seuil de 5% du capital investi – qui n'empêche nullement de fortes hausses et ne correspond plus à aucune réalité – par un nouveau système prenant notamment en compte le coût de la vie;
- une véritable lutte contre la spéculation foncière, en introduisant dans le cadre de la réforme de l'impôt foncier une progressivité, en fonction du nombre de propriétés, au niveau des taxes prévues sur les logements vides et sur la rétention des terrains. Par ailleurs, il faut faire en sorte que ces mesures prennent rapidement effet et non seulement dans 10 à 15 ans;
- la création de 30 000 logements à prix abordable pour les personnes à revenu modeste;
- mettre un terme aux avantages fiscaux qui ne font qu'alimenter la spéculation et qui profitent surtout aux grands propriétaires;
- remplacer les commissions des loyers communales par des commissions régionales paritaires et professionnalisés;
- réglementer les frais d'agence en dissociant ces frais de l'évolution des prix et en les faisant porter intégralement par les bailleurs;
- introduire un échelonnement social au niveau des aides climatiques destinées aux propriétaires ainsi qu'un préfinancement par l'Etat, pour permettre aux personnes moins fortunées de mettre en œuvre des rénovations visant à augmenter l'efficacité énergétique («tiers payant climatique»);
- introduire une prime de loyer climatique («Klimawohngeld») pour les locataires afin de neutraliser l'impact des coûts de rénovations énergétiques sur les loyers.

